



AGENCE
ERASMUS+
FRANCE · EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES

Prêts pour Erasmus+ 2022
Partenariats simplifiés du secteur de l'éducation des adultes
(AC 210-ADU)
« Q/R Conseils et nouveautés »
24 février 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Erasmus+

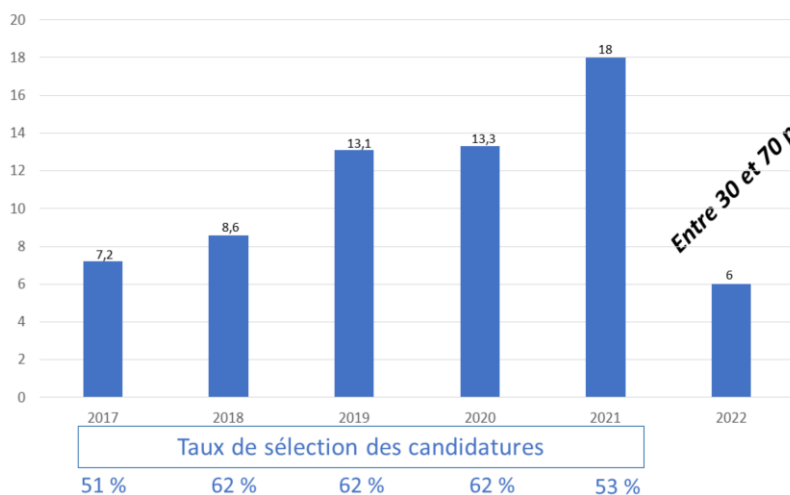


Cette présentation du cycle Prêts pour Erasmus+2022 est dédiée aux partenariats simplifiés sur le secteur de l'éducation des adultes.

Elle fait suite à la mise à disposition d'une présentation commentée qui décrit l'action et qui est disponible sur le site de l'agence Erasmus et sur le site MonProjetErasmus+.

Cette session a pour objectif de préciser les nouveautés 2022 et d'apporter des conseils aux candidats qui vont déposer leur candidature au 23 mars 2022.

Evolution du budget de partenariats éducation des adultes (M €)



Le budget disponible en 2022 pour les partenariats est de 6M € : 2M€ pour les partenariats simplifiés et 4M€ pour les partenariats de coopération. Ce budget permettra de financer entre 30 et 70 projets de partenariat simplifiés.

Rappels



Structures : tout type, diversité/complémentarité des acteurs encouragée
Priorités du projet : communes et/ou du secteur de l'éducation des adultes
Cibles : relevant du secteur de l'éducation des adultes



Au moins **2 organismes** issus de 2 pays participant au programme E+



6 à 24 mois



2 forfaits au choix : 30 000€ ou 60 000€



Les partenariats simplifiés sont ouverts à tout type d'organisme, vous êtes encouragé dans la composition du partenariat à avoir une diversité et une complémentarité des partenaires qui seront parties prenantes du projet.

Le 1^{er} critère à prendre en compte c'est le choix du secteur. Pour déterminer le bon secteur il faut bien décrire les groupes cibles et les utilisateurs finaux de votre projet. Rappel : les utilisateurs finaux sont les personnes qui sont accompagnées au quotidien par vos groupes cibles. Vérifiez que les résultats de votre projet vont bien s'adresser aux publics éligibles au secteur de l'éducation des adultes.

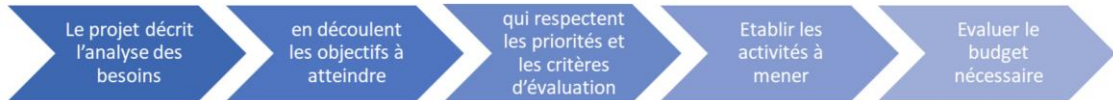
Le 2^{ème} critère est le choix obligatoire des priorités :

S'inscrire dans les priorités communes du programme c'est à dire transversales à tous les secteurs (page 219 du guide du programme). Ces priorités sont 4 : l'inclusion-diversité, le développement durable, le numérique et la citoyenneté. Et ou dans les priorités spécifiques au secteur de l'éducation des adultes que vous retrouverez à dans les pages 224 et 225.

Pour composer un partenariat simplifié, il vous faudra au moins un autre organisme d'un autre pays du Programme (pays membres de l'UE et pays tiers associés, pages 34 et 35 du guide du programme)

Enfin, vous pourrez choisir une durée comprise entre 6 et 24 mois et vous devrez choisir parmi 2 possibilités de forfaits : 30.000 € ou 60.000 €

Les clés de réussite d'un projet

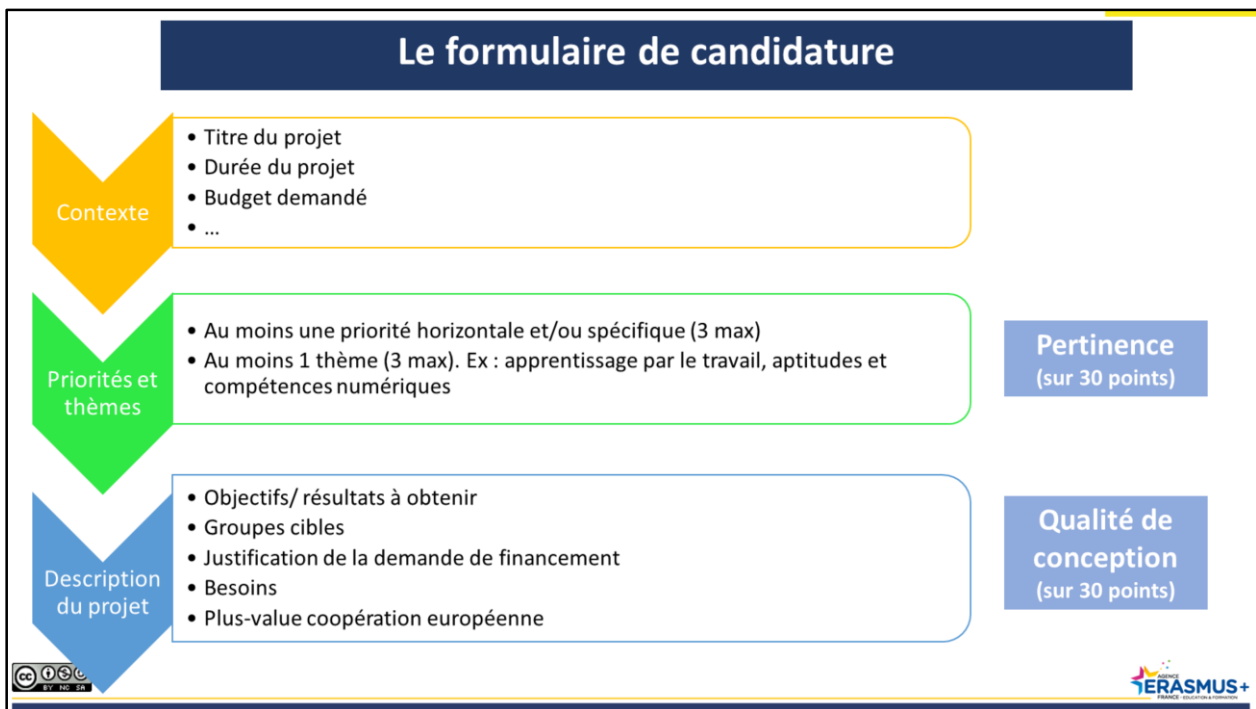


Comme dans tous les projets Erasmus +, vous devez présenter l'analyse des besoins : pourquoi vous déposez un projet E+?

De cette analyse, va découler les objectifs à atteindre. Et pour atteindre ces objectifs, vous allez établir une liste d'activités à mener pour lesquelles vous allez demander un financement. Puis vous présenterez les résultats attendus.

Cette frise est le fil rouge de votre candidature. Pour chacune de ces étapes qui correspondent aux rubriques du formulaire de candidature, nous vous conseillons de consulter les critères d'évaluation disponibles dans le guide E+ 2022.

Les évaluateurs qui évalueront votre candidature auront cette grille comme outil de travail, assurez vous de répondre à tous les critères.



Présentation du formulaire

Voici les différentes rubriques de la candidature

1. Une partie contexte avec les informations générales sur le projet titre, durée, Budget demandé.
 2. Priorités et thèmes partie importante qui correspond au critère « pertinence » noté sur 30 points. C'est ici que vous choisissez à minima une priorité commune ou spécifique du secteur de l'éducation des adultes (voir diapo suivante) Vous pouvez sélectionner jusqu'à 3 priorités.
- Vous devez également sélectionner à minima une thématique

Les priorités Erasmus+

Priorités communes (à tous les secteurs éducatifs)

- Développement durable.
- Inclusion et diversité.
- Transformation numérique.
- Participation à la vie démocratique.

+ 3 pts à l'évaluation
(cf. BOEN)

Priorités spécifiques du secteur de l'éducation des adultes

- Améliorer la disponibilité de possibilités d'apprentissage de qualité et flexibles pour les adultes.
- Créer des parcours de renforcement des compétences, améliorer l'accessibilité de l'éducation des adultes et le recours à celle-ci.
- Améliorer les compétences des éducateurs et des autres membres du personnel de l'éducation des adultes.
- Améliorer l'assurance de la qualité dans les possibilités d'éducation des adultes.
- Mettre en place des centres d'apprentissage tournés vers l'avenir.
- Créer et promouvoir des possibilités d'apprentissage parmi tous les citoyens et toutes les générations.



Pour justifier de la pertinence de votre projet dans le secteur Education des adultes, vous devez choisir dans le formulaire de candidature, a minima une priorité : une priorité commune qui couvre tous les secteurs du programme ou une priorité spécifique qui concerne l'éducation des adultes.

Vous voyez dans cette diapositive les priorités horizontales, transversales ainsi que les priorités spécifiques au secteur Education des adultes.

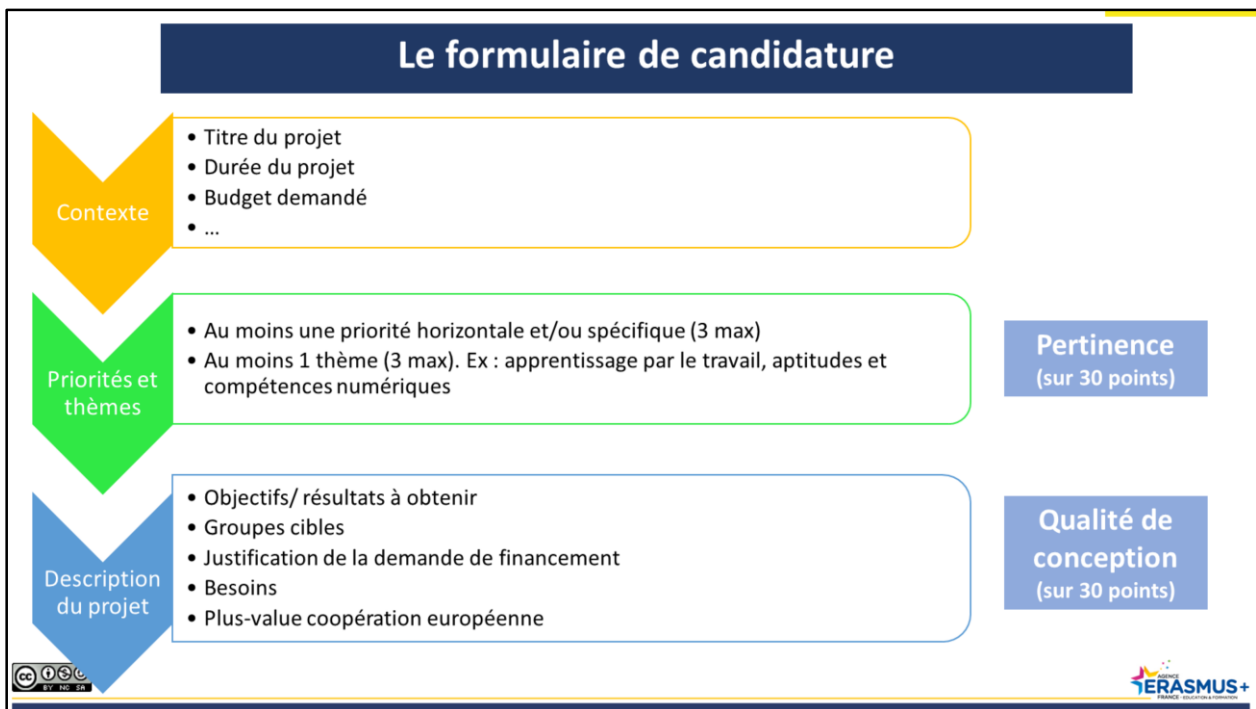
Elles sont très larges et sont très bien décrites dans le guide du programme.

Priorités communes : pages 219-220 guide version française.

Priorités du secteur de l'éducation des adultes : pages 224-225 guide version française.

Par contre, il est important de comprendre l'attribution de 3 points supplémentaires dans le cas où votre projet s'inscrit dans une des priorités communes à tous les secteurs. Il ne s'agit pas de laisser cela à l'interprétation des évaluateurs.

Dans le formulaire de candidature, chapitre « Pertinence du projet », à la question « Comment le projet répond-il aux priorités sélectionnées? » justifiez bien pourquoi vous avez choisi 1 ou plusieurs priorités communes. Et... n'oubliez pas, si vous choisissez plutôt une priorité thématique en premier, de sélectionner en plus une priorité horizontale qui vous rapportera 3 points.



La 3^{ème} rubrique du formulaire est dédiée à la description du projet.

Cette partie renvoie au critère « Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet » de la grille d'évaluation, noté sur 30 points.

Dans cette partie vous devez présenter l'analyse des besoins, déterminer les objectifs et les résultats à obtenir, présenter les participants (les groupes-cibles) aux activités du projet mais aussi les personnes qui bénéficieront des résultats du projet (les bénéficiaires finaux/utilisateurs finaux).

Vous devez également expliquer pourquoi vous demander un financement Erasmus+, autrement dit pourquoi vous demandez un financement européen? Et le corolaire à cette première question : quelle est la plus value d'une coopération européenne pour le projet?

Le formulaire de candidature

Organismes participants

- Le candidat : présentation (contexte et expérience)
- L'(les) organisme(s) partenaire(s) EU : présentation (contexte et expérience)

Pertinence
(sur 30 points) +
Qualité de la coopération
(sur 20 points)

Activités

- Titre, date début/fin, subvention allouée à l'activité
- Détails de l'activité : contenu, groupe cible, lien activité/objectif, résultats attendus, justification de la subvention

Qualité de conception
(sur 30 points) +
Qualité de la coopération
(sur 20 points)

Résumé du budget

- Résumé des activités et du budget par activité (automatique)



Rubrique suivante du formulaire : les organismes inclus dans le projet.

L'organisme candidat, celui qui dépose la demande de financement et le ou les organismes partenaires en Europe.

Il est bien sûr possible d'avoir des organismes partenaire français. Veillez en revanche à ne pas avoir un déséquilibre entre le nb de partenaire français et le nombre de partenaires d'autres pays. Tous les organismes qui vont participer au projet doivent être déclarés dans le formulaire de candidature.

Le contexte et l'expérience de chaque organisme déclaré dans la candidature doit être présenté.

Cette rubrique correspond aux critères d'évaluation « Qualité du partenariat et des modalités de coopération » noté sur 20 points.

Dans la rubrique « Activités » du formulaire.

Vous présentez ici toutes les activités pour lesquelles vous demandez un financement.

Chaque activité doit comporter un titre, une date de début et de fin et le montant de subvention que vous demandez.

Chaque activité créée ouvre un menu où est demandé le contenu de l'activité, le groupe cible pour cette activité, le lien avec l'objectif, les résultats attendus et une justification du montant demandé.

La rubrique activité sera regardée par l'évaluateur lorsqu'il notera le critère « Qualité de conception et de mise en œuvre du projet » mais aussi et le critère « Qualité du partenariat et des modalités de coopération ».

La rubrique « Résumé du budget » est un report automatique des données déjà renseignées dans le détail des activités. Vérifiez juste que les calculs sont justes.

Les activités



Seules les personnes des structures partenaires du projet sont éligibles aux activités
(« lien de rattachement »)



Les activités du projet doivent se dérouler pendant la période contractuelle



Les activités doivent se dérouler dans les pays des structures du partenariat
(+ sièges des institutions de l'Union européenne : Bruxelles, Francfort, Luxembourg, Strasbourg et La Haye)



Toutes les activités qui répondent aux objectifs du projet sont finançables.

Exemples: activités d'apprentissage, activités d'enseignement et de formation, réunions et événements, publication de documents, développement informatique lié aux résultats du projet, etc.

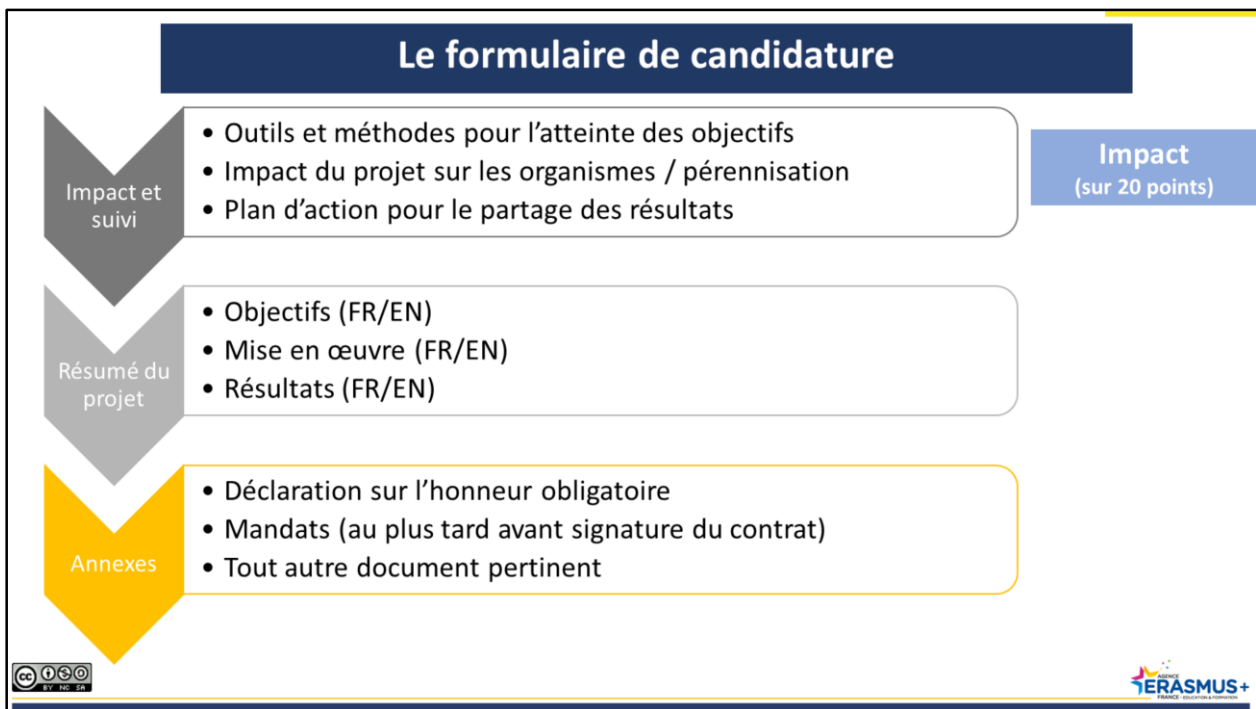


Quelques précision techniques concernant le détail des activités :

Peuvent participer aux activités financées uniquement les personnes rattachées à des structures identifiées comme partenaires du projet.

Les activités doivent avoir lieu pendant la période contractuelle, et dans les pays des structures partenaires ou si justifié, aux sièges des institutions européennes même si aucun partenaire n'est implanté dans le pays.

Concernant les activités et les dépenses éligibles: pensez à toutes les dépenses liées aux activités que vous prévoyez pour en calculer leur budget prévisionnel et donc demander un montant de subvention suffisant. Les dépenses d'équipement, les frais de personnel et de ressources humaines, les frais administratifs, les frais de publication et d'édition de documents par exemple sont éligibles.



La rubrique « Impact et suivi » qui correspond au critère d'évaluation « impact » sur 20 points.

Dans cette partie, on vous demande:

- les outils et méthodes pour atteindre les objectifs du projet. Il est donc nécessaire d'avoir défini des indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui vont vous permettre de mesurer cette atteinte. Vous retrouverez dans le handbook qui est sur la plateforme Mon Projet Erasmus+, une liste non exhaustive d'indicateurs (dans l'annexe 2 du handbook). On vous invite à les consulter.
- L'impact du projet sur les organismes et les effets du projet une fois celui-ci terminé
- Et enfin un plan d'action pour le partage des résultats, c'est-à-dire un plan de diffusion.

Vous devrez fournir un résumé des objectifs, de la mise en œuvre et des résultats en français et en anglais.

Concernant les annexes, la déclaration sur l'honneur du représentant légal de l'organisme candidat doit être jointe.

Vous devez également fournir les mandats entre l'organisme candidat et les partenaires. Si ces derniers ne sont pas prêts au moment du dépôt du dossier, vous pourrez les joindre avant la contractualisation si votre projet est financé. Et vous pouvez fournir tout autre document pertinent qui vient étayer, illustrer le contenu de la candidature : par ex, un planning pour le projet, les outils qui serviront à la gestion du projet, à mesurer l'atteinte des objectifs. Etc..

Exemple de calendrier des activités

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
Activité 1	→			
		→		
		→		
Activité 2	→			
		→		
		→		

Proposition d'outil



Des ex d'outils à mettre en annexe.

Voici un exemple d'outil à annexer.

Afin de faciliter l'évaluation, nous vous conseillons de prévoir un calendrier dans votre candidature, afin de visualiser toutes les activités prévues et leur temporalité.

Cette idée de tableau peut évidemment être complétée par une partie descriptive pour faciliter la compréhension.

Exemple de répartition du budget

Proposition d'outil
pour présenter
votre répartition
du budget

	Coordinateur	Partenaire 1	Partenaire 2	Total
Activité 1	20 000	15 000	5 000	40 000
Activité 2	5 000	5 000	10 000	20 000
Total	25 000	20 000	15 000	60 000



Autre ex d'outil en annexe

La répartition du budget peut être présentée de la manière suivante : on peut prévoir un tableau afin de visualiser le budget par activités et sa répartition entre les divers partenaires du projet. Cette proposition à l'écran permet de bien visualiser ainsi l'utilisation d'un financement alloué à un partenariat simplifié de 60 000€

Dépôt des candidatures



monprojet.erasmusplus.fr

DATE LIMITE : 23 mars 2022 à midi

[Guide du programme Erasmus+ 2022](#)

Présentation « Prêt pour Erasmus »

<https://www.erasmusplus.fr/upload/27539/ap22-ac210-dec-2021.pdf>

[BOEN](#)

Guide pratique sur le système de financement forfaitaire dans les partenariats (Handbook) :

https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Handbook%20n%20KA2%20lump%20sums_137.pdf

📄 Documents de référence

Guide du programme 2022
Appel à propositions 2022
Publication au BOEN

📅 Date limite de candidature

1ère session - 23 mars 2022 **Candidature ouverte**
2ème session - 04 octobre 2022

🕒 Durée des projets

La durée du projet peut s'inscrire entre 6 et 24 mois en fonction du calendrier de travail.

1^{ère} session - date limite au 23 mars 2022 à 12h00 - les candidats choisissent une date de début de projet entre le 1er septembre 2022 et le 31 décembre 2022.

2^{ème} session - date limite au 4 octobre 2022 à 12h00 - les candidats choisissent une date de début de projet entre le 1er janvier 2023 et le 31 août 2023.

💰 Financement

Le financement d'un projet correspond à un montant fixe basé sur un forfait. Ce forfait peut être de 30 000€ ou de 60 000€. Il appartient au candidat de choisir le forfait, lors du dépôt de la candidature, en fonction des objectifs et des activités nécessaires pour les atteindre.



Ressources de référence

- [School Education Gateway](#)
- [eTraining](#)
- [Handbook on the lump sum funding model](#)



Les documents cadres et ressources pour les partenariats simplifiés

Merci de votre attention



promotion.educadultes@agence-erasmus.fr

